

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 2 JUILLET

N° 26-XXV

Le jeudi 2 juillet 2026 à 17h55, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT s'est réuni sur la convocation adressée en date du 25 juin par Monsieur Joël GULLON, Président, à GRENOBLE.

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 31 |
| Nombre de membres présents : | 20 |
| Nombre de pouvoirs : | 6 |
| Nombre de voix : | 26 |

Secrétaire de séance : Laëtitia ZAVATTONI

PRESENTS TITULAIRES

Laurent AMADIEU, Philippe CARDIN, Bruno CATTIN, Grégory CESBRON, Florent CHOLAT, Jean-François CLAPPAZ, Cécile CURTET, Imen DE SMEDT, Sylvie DRULHON, Anne GERIN, Joël GULLON, Anthony MOREAU, François OLLEON, Jean-Pierre PERROUD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Eric ROSSETTI, Jean-Luc ROUX, Catherine TROTON, Laëtitia ZAVATTONI

PRESENT SUPPLEANT VOTANT

Sébastien METAY

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Henri BAILE à Jean-Luc ROUX
Coralie BOURDELAIN à François OLLEON
Jean-Claude DARLET à Imen DE SMEDT
Nicolas JALLOT à Eric ROSSETTI
Francis PILLOT à Florent CHOLAT
Laurent THOVISTE à Philippe CARDIN

OBJET : Créations des commissions thématiques

Dans le cadre de la révision du SCoT, Monsieur le Président propose de créer 4 commissions afin de faciliter les travaux autour des thématiques suivantes :

- Concertation-communication
- Transitions économiques
- Transitions environnementales
- Transitions sociales

Le pilotage de chaque commission est confié à un vice-président de l'EP SCoT, appuyé par un ou plusieurs membres du Bureau. Les commissions sont composées d'élus du Comité syndical, voire des intercommunalités ou des communes.

Chaque EPCI propose le nombre de membres nécessaires, qui seront désignés par arrêté du Président selon la répartition suivante :

- Concertation-communication :
 - o Vice-Président de l'EP SCoT : Grégory CESBRON (CC Bièvre Est)
 - o Six autres membres du Comité syndical issus des 6 autres EPCI

- Transitions économiques :
 - o Vice-Président de l'EP SCoT : Jean-Claude DARLET (Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté)
 - o 13 autres membres du Comité syndical issus des EPCI en nombre égal (vice-président inclus)

- Transitions environnementales :
 - o Vice-Président de l'EP SCoT : Sylvie DRULHON (CC du Trièves)
 - o 13 autres membres du Comité syndical issus des EPCI en nombre égal (vice-président inclus)

- Transitions sociales :
 - o Vice-Président de l'EP SCoT : Florent CHOLAT (Grenoble Alpes Métropole)
 - o 13 autres membres du Comité syndical issus des EPCI en nombre égal (vice-président inclus)

Il est rappelé que le président de l'EP SCoT est président de droit de toutes les commissions. Au cours de la première réunion, la commission permettra au vice-président désigné d'assurer la présidence et le secrétariat de celle-ci.

Vote à l'unanimité

Fait à GRENOBLE, le 2 juillet 2026

Le Président,

Joël GULLON

